



Conseil d'administration du 27 février 2023

Le vingt-sept février deux mille-vingt-trois, à vingt heures, le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale de ST NIZIER SOUS CHARLIEU, dûment convoqué par courriel le 17 février 2023, s'est réuni à la salle du Conseil municipal – 91 rue de la mairie - en séance publique, sous la présidence de M. Fabrice CHENAUD, Président.

Membres :

- en exercice : 13
- présents : 10
- votants : 10
- pouvoirs : 0
Quorum : 7

Présents : Fabrice CHENAUD, Maire-président ; Madeleine THEVENET Vice-présidente, Marie-Christine CALLSEN, Marie-Claude TRAMBOUZE, Bernard BRETON, Nelly PONTET, délégués du conseil municipal, Martine DURAND, Françoise GROUILLER, Sylvie VERCHERE et Raphaël MATTRAY membres nommés par le maire.

Excusés : Johann FRBEZAR, Jean-Paul BOURNAS et Danielle LABROSSE

Secrétaire : Marie-Christine CALLSEN - Secrétaire auxiliaire : Sophie BAYET, secrétaire de mairie



Conseil d'administration du 29 novembre 2022 : approbation du registre des délibérations et du procès-verbal

Le Conseil d'administration approuve, à l'unanimité des votants, le registre des délibérations et procès-verbaux de la réunion du 29 novembre 2022.



DCA 2023-001

Exercice budgétaire 2022 : vote du compte administratif

Rapporteur : Fabrice CHENAUD, Président.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-21 relatifs à la désignation d'un président autre que le président pour présider au vote du compte administratif,

Considérant que Madeleine THEVENET, vice-présidente, a été désignée pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Le détail du compte administratif de l'exercice 2022 dressé par l'ordonnateur, est présenté.

Considérant que Fabrice CHENAUD, Maire, s'est retiré et a quitté la salle pour laisser la présidence à Madeleine THEVENET, pour le vote du compte administratif.

Le conseil d'administration,

- après s'être fait présenter le budget primitif
- après débat et vote à main levée,

APPROUVE le compte administratif 2022 de la commune à l'**unanimité** qui s'établit ainsi :

Libellés	Fonctionnement	Investissement
Recettes de l'exercice	6 101,60 €	0,00 €
Dépenses de l'exercice	10 231,45 €	0,00 €
Résultat de l'exercice	-4 129,85 €	0,00 €
Résultats antérieurs reportés	9 076,52 €	6 310,87 €
Résultat de clôture	4 946,67 €	6 310,87 €
Résultat global de l'exercice	11 257,54 €	



DCA 2023-002

Exercice budgétaire 2022 : vote du compte de gestionRapporteur : Fabrice CHENAUD, Président.

Le receveur municipal a fait parvenir, pour approbation, le compte de gestion 2022 qu'il a établi pour le budget CCAS de la commune. Mr le Président rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Les montants correspondent à ceux du compte administratif.

Il invite le conseil d'administration à se prononcer.

- Vu le compte de gestion 2022 établi par le receveur municipal,
- Vu le compte administratif 2022 établi par le Président du CCAS

Le conseil d'administration, par vote à main levée, **à l'unanimité** :

- **VOTE** le compte de gestion de l'exercice 2022 établi par le receveur municipal, tel qu'il vient de lui être présenté.

♦♦♦♦♦♦♦♦

DCA 2023-003

Affectation des résultats 2022Rapporteur : Fabrice CHENAUD, Président

Le Conseil d'administration délibère et, **à l'unanimité** des votants, décide d'affecter les résultats ci-dessus de la manière suivante :

Résultat de fonctionnement	
Résultat de l'exercice	- 4 129.85 €
Résultat antérieurs reportés	9 076.52 €
Résultat à affecter	4 946.76 €
SITUATION SECTION INVESTISSEMENT	
R001 – Excédent de financement en investissement	6 310.87 €
Restes à Réaliser (besoin –excédent)	0.00 €
Excédent de financement	6 310.87 €
AFFECTATION résultat de fonctionnement	4 946.76 €
R 1068 -Affectation en réserves d'investissement	0.00 €
R002 -Report en fonctionnement	4 946.76 €

♦♦♦♦♦♦♦♦

DCA 2022-004

Exercice budgétaire 2023 : vote du budget primitifRapporteur : Fabrice CHENAUD, Président.

Fabrice CHENAUD, Président, invite le conseil d'administration à établir le budget primitif pour l'année 2023.

Le conseil d'administration, par vote à main levée, **à l'unanimité** :

- **VOTE** le budget primitif 2023 comme suit :

- **Section de fonctionnement :**
 - Recettes : 9 096.76 €
 - Dépenses : 9 076.52 €
- **Section d'investissement :**
 - Recettes : 6 310.87 €
 - Dépenses : 6 310.87 €

♦♦♦♦♦♦♦♦

DCA 2023-005

Application fongibilité des crédits

Rapporteur : Fabrice CHENAUD, Président.

L'instruction comptable et budgétaire M57 permet plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre la possibilité au Conseil d'Administration de déléguer au Président-Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L. 5217-10-6 du CGCT). Dans ce cas, le Président-Maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Cette disposition permettrait d'amender si besoin la répartition des crédits budgétaire entre chaque chapitre budgétaire (chapitres budgétaires classiques et chapitre opération) afin d'ajuster au plus près les crédits aux besoins de répartition et sans modifier le montant global des investissements. Cette disposition permettrait de réaliser des opérations purement techniques avec rapidité.

Un tableau retraçant précisément ces mouvements sera présenté au conseil d'administration, dans les mêmes conditions que la revue de détail des décisions prises dans le cadre de l'article L2122-22 du CGCT.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré par, à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel et aux concours aux associations, dans une limite fixée à l'occasion du budget et ne pouvant dépasser 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, à compter du 1er janvier 2023.
- HABILITE Monsieur le Président-Maire à prendre tous les actes nécessaires à la bonne exécution.



DCA 2023-006

Subventions de fonctionnement 2023 : attribution à des associations

Rapporteur : Fabrice CHENAUD, Président.

Fabrice CHENAUD, Président, soumet les demandes de subventions qu'il a reçues en mairie. Il rappelle les montants de subventions attribuées les années précédentes. Il invite le conseil d'administration à se prononcer sur les attributions.

Le conseil d'administration, à l'unanimité des votants :

- ATTRIBUE les subventions suivantes pour l'année 2023
- Jusqu'à la mort Accomagner la Vie (JALMALV) 100.00 €
- Club Anim 900.00 €
- le Secours Populaire de Charlieu 200.00 €
- Les resto du Cœur 200.00 €
- la FNACA 150.00 €
- L'Avenir musical 160.00 €

- DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2023.



DCA 2023-007

Repas des Aînés 2023 : fixation du prix des repas, de la participation des conjoints, du cadeau offert aux absents

Rapporteur : Fabrice CHENAUD, Président et Marie-Christine CALLSEN, membre du conseil d'administration

Le Centre communal d'action sociale organise, avec le concours financier de la commune, le repas des Aînés. L'édition 2023 est prévue le dimanche 26 mars à la salle des fêtes de Carillon.

Fabrice CHENAUD, Président, invite les membres du conseil d'administration à arrêter les modalités d'organisation de cette réception.

Le conseil d'administration, après délibération, **à l'unanimité** :

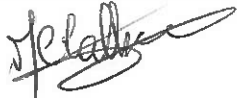
- **FIXE** le montant du repas à **28 € maximum hors le pain et la boisson** ;
- **DIT** que les repas :
 - aux personnes âgées de 70 ans (dans l'année) et plus seront gratuits pour ceux domiciliés à ST NIZIER SOUS CHARLIEU et ceux qui ont quitté leur domicile à ST NIZIER SOUS CHARLIEU pour résider en EHPAD ou en foyer à POUILLY SOUS CHARLIEU ou CHARLIEU
 - aux conjoints de moins de 70 ans ou personnes aidantes seront facturés **25,00 €** ;
- **DECIDE** d'offrir un cadeau aux personnes invitées qui ne peuvent pas se déplacer (EHPAD, Hôpital, service de convalescence) ;
- **FIXE** la valeur de ce cadeau à **20,00 €** environ ;
- **S'ACCORDE** sur la date du **mercredi 1^{er} mars 2023 à 20 heures** pour préparer et distribuer les invitations ;
- **DIT** que les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif 2023.

La prochaine réunion pour finaliser la préparation du repas des Anciens est prévue le 15 mars prochain à 20 heures.

Fabrice CHENAUD, Président, lève la séance à 21 heures 45

A ST NIZIER SOUS CHARLIEU, le 27 février 2023

La secrétaire de séance
Marie-Christine CALLSEN



Le Président,
Fabrice CHENAUD

